

Les personnes en auto traitement se trouvent contraintes de générer des déchets particuliers (piquants, tranchants...).

La plupart du temps, issus d'auto-injections (seringues, aiguilles, lancettes...), ces déchets de soins, lorsqu'ils sont mélangés aux déchets ménagers, présentent des risques pour le patient et son entourage, les usagers de la voie publique et les agents de collecte et de tri des ordures ménagères. Afin de collecter ces déchets et d'en limiter ainsi les risques liés à leur caractère infectieux, il nous fallait les traiter de manière spécifique.

Nous avons donc décidé, pour préserver la santé de nos concitoyens et la qualité de notre environnement, de mettre gratuitement à la disposition des particuliers, un service d'élimination réglementaire, en partenariat avec les pharmacies de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

En espérant ainsi apporter un service supplémentaire à ceux qui doivent suivre à domicile des traitements souvent contraignants, nous comptons sur la participation de tous pour la pleine réussite de cette initiative.

Claude MONET
Président de la
Communauté de Communes
du Pays Rochois

La Communauté de Communes du Pays Rochois met à votre disposition un SERVICE GRATUIT vous permettant d'éliminer vos déchets de soins (aiguilles, lancettes, etc...). Les pharmacies partenaires vous remettent le contenant. Une fois plein vous le déposez au PRADAS® Tri.

“ Ne jetez plus vos déchets de soins avec les ordures ménagères mais utilisez les contenants réglementaires ”

Le circuit de vos déchets de soins



Dépôt et stockage au PRADAS® Tri
Accessible 7j/7 - 24h/24

Collecte par un collecteur agréé

Traitement : banalisation
sur le centre de Vénissieux (69)

Retirez gratuitement votre contenant muni d'un code barre

Après des pharmacies partenaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois (Les pharmacies ne collectent pas les contenants pleins).



Mettez vos déchets dans votre contenant

Chez vous, déposez vos déchets de soins dans le contenant. Dans les trois mois au plus tard, apportez-le au PRADAS® Tri



Faites votre dépôt au PRADAS® TRI



Identifiez l'emballage en apposant le code barre contre le lecteur. Le buzzer sonne.



Ouvrez la trappe.

Faites votre dépôt.

Refermez la trappe.

LES GESTES À FAIRE ET CEUX À ÉVITER !

Avant utilisation

Vérifier visuellement que l'emballage ait été correctement assemblé.
Utiliser l'emballage uniquement lorsqu'il est totalement assemblé.
Poser l'emballage sur une surface plane, rigide et sèche.
Stocker l'emballage à l'écart d'une source de chaleur, dans un endroit ventilé.

Ne jamais re-capuchonner une aiguille !



Pendant l'utilisation

Ne jamais laisser l'emballage à portée des enfants.
Ne jamais forcer pour introduire les déchets.
Ne jamais introduire tout ou partie de la main dans l'emballage pour faciliter le passage des déchets.
Vérifier visuellement si les déchets antérieurs sont complètement tombés.
Introduire les aiguilles et autres, en engageant le côté piquant en premier.
Respecter le niveau de remplissage.
Activer la fermeture temporaire après chaque utilisation.



Après utilisation

L'emballage est plein lorsque la limite de remplissage est atteinte.
Activer la fermeture définitive du fabricant.
Ne jamais tenter de ré-ouvrir un emballage fermé définitivement.
Vérifiez qu'un code à barres soit collé sur le contenant avant le dépôt au PRADAS Tri®.

CONTACTS

Lieux de dépôt :



Maison du Pays Rochois
La Roche sur Foron

Place Saint-Maurice
Saint-Pierre en Faucigny

**Un doute... Une question ?
Adressez-vous à votre pharmacien partenaire ou contactez le :**

N° Indigo 0 820 207 240



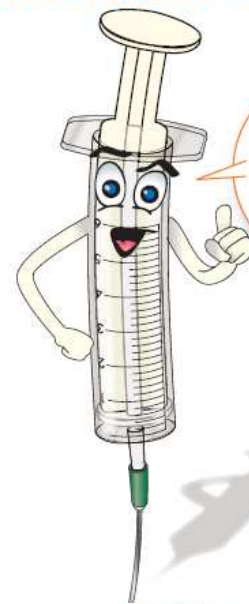
Service déchets : 04 50 03 39 92

GAP Hygiène Santé
124, rue Saint-Sauveur - 06110 Le Cannet
Fax. 0 493 460 935

www.gap-hygiene-sante.com

PARTICULIERS EN AUTO-TRAITEMENT

Comment éliminer vos déchets de soins !



Ne me jetez plus à la poubelle, je peux être un danger pour les autres !



Communauté de Communes du Pays Rochois

GAP Hygiène Santé